Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Correction des effets sur le compte Ajustements / Ecarts

Les règles expérimentales imposent à l'AAD la correction du déséquilibre du compte RE MA en cas d'ajustement sur des sites profilés

- Le déséquilibre est dû au calage à la hausse des consommations profilées et non corrigées
- Il est égal à : $\frac{a_1 PREP + a_2 PREN}{a_1 + a_2} \times E$
  - Avec E : énergie effacée
  - a1 : volume de consommation profilée calée des RE en écart positif ou à l'équilibre
  - a2 : volume de consommation profilée calée des RE en écart négatif
  - En négligeant le terme des RE en écart négatifs qui deviendrait positifs :
  - Avec $\sum_{i=1}^{i=n} \frac{\alpha 1_i \times PREP + \alpha 2_i \times PREN}{\alpha 1_i + \alpha 1_i} \times E$
    - Avec E : énergie effacée
    - $\alpha 1_i$: volume de consommation profilée calée du RE i qui devient positif par le calage
    - $\alpha 2_i$: volume de consommation profilée calée du RE i qui était en écart négatif avant calage
- RTE ne souhaite pas faire un calcul à cette précision vu les enjeux financiers en cause

© Copyright RTE 2009

Les règles expérimentales imposent à l'AAD la correction du déséquilibre du compte RE MA en cas d'ajustement sur des sites profilés

- On a : $E \times PREP \leq \frac{a_1 PREP + a_2 PREN}{a_1 + a_2} \times E \leq E \times PREN$

- Ce terme peut être approché par E x P_{EPEX}

- RTE dans un souci de facilité de mise en œuvre, propose donc de corriger les effets des effacements diffus sur le compte ajustement écart en demandant à l'acteur d'ajustement diffus de reverser sur le compte E x P_{EPEX}

- Quelles modalités de mise en œuvre du versement ?
  - À chaque offre ?
  - A la fin de l'expérimentation ?

© Copyright RTE 2009